



## Fiche de données de sécurité Selon le règlement (CE) 'No. 2020/878

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

<b>1.1</b>	<b>Identificateur de produit</b>	1209B	<b>Date de Révision:</b>	23-02-2025
	<b>Nom du produit:</b>	CARBOGUARD 1209 - PART B	<b>Remplace:</b>	16-03-2022
			<b>Numéro de version:</b>	2
	<b>UFI Code:</b>	8JUS-SA3K-P00N-XJR6		
	<b>Contenir la nanoforme:</b>	Non		
<b>1.2</b>	<b>Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées</b>	Composant de base des peintures a 2 composants - Usage industriel. Durcisseur pour les peintures a 2 composants - Usage industriel. Veuillez vous reporter à la fiche technique. Conseillé contre: autres que recommandés.		
	<b>Produit à mélanger avec:</b>	CARBOGUARD 1209 - PART A		
	<b>Ratio de mélange par volume Partie A / partie B:</b>	15.5 / 4.5		
<b>1.3</b>	<b>Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité</b>			
	<b>Société/Entreprise:</b>	Carboline Italia, S.p.a. Via Margherita Viganò De Vizzi, 77 20092 Cinisello Balsamo (MI) Italy		
		Informations Réglementaire / Techniques +32 67493710 Nivelles, Belgium +39 0294759236 Cinisello Balsamo, Italy		
		regulatoryeurope@carboline.com		
<b>1.4</b>	<b>Numéro d'appel d'urgence:</b>	CHEMTREC +1 703 5273887 (En dehors des États-Unis) France +33 (0)1 45 42 59 59 24 (24/7) Luxembourg (+352) 8002 5500 or 070245245 (24/7)		

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) 1272/2008 sur la classification, l'étiquetage et l'emballage.

**Mentions de danger**

Corrosion cutanée, catégorie 1B	H314-1B
Sensibilisation de la peau, catégorie 1	H317
Dangereux pour l'environnement aquatique, aigu, catégorie 1	H400
Dangereux pour l'environnement aquatique, chronique, catégorie 1	H410

**2.2 Éléments d'étiquetage****Symbole (s) du produit****Mention d'avertissement**

Danger

**Nommé des produits chimiques sur l'étiquette**

2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol, tétraéthylènepentamine, Fatty acids, C18 unsat, reaction products with tetraethylenepentamine

**Mentions de danger**

Corrosion cutanée, catégorie 1B	H314-1B	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
Sensibilisation de la peau, catégorie 1	H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
Dangereux pour l'environnement aquatique, aigu, catégorie 1	H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
Dangereux pour l'environnement aquatique, chronique, catégorie 1	H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Phrases de précaution**

P264	Se laver les mains soigneusement après manipulation.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
P301+310	EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P301+330+331	EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
P304+340	EN CAS D'INHALATION: Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

**Informations Complémentaires**

REACH n° 01-2119487290-37 (covered by cas 90640-66-7) fatty acids, tall-oil, reaction products with tetraethylenepentamine 01-2119487006-38 (covered by cas1226892-45-0)

**2.3 Autres dangers**

Aucune information.

**Résultats des évaluations PBT et vPvB:**

Le produit ne répond pas aux critères de PBT/VPvB conformément à l'annexe XIII.

**Propriétés perturbant le système endocrinien - Toxicité****Nom selon EEC****No.-CAS**

Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances identifiées comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément au règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou au règlement (UE) 2018/605 de la Commission à une concentration de 0,1 % ou plus.

**Propriétés perturbant le système endocrinien - Écotoxicité****Nom selon EEC****No.-CAS**

Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances identifiées comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément au règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou au règlement (UE) 2018/605 de la Commission à une concentration de 0,1 % ou plus.

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants****3.1 Substances**

non applicable

**3.2 Mélanges****Substances Dangereuses**

<u>Nom selon EEC</u> <u>Einec No.</u> <u>No.-CAS</u> <u>N° enregistrement REACH</u>	<u>%</u>	<u>Classifications</u>	SCL Value:	ATE Value:	M-Factor:
Fatty acids,C18 unsat, reaction products with tetraethylenepentamine 629-725-6 1226892-45-0 01-2119487006-38	75-100	H314-317-400-410  Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1, Skin Corr. 1C, Skin Sens. 1	SCL Value:	-	
			ATE Value:	-	
			M-Factor: (acute)		1
			M-Factor: (chronic)		1

2,4,6-tris(diméthylaminométhyl) phénol 202-013-9 90-72-2 01-2119560597-27 603-069-00-0	10 - <25	H302-314  Acute Tox. 4 Oral, Skin Corr. 1C	SCL Value: -  ATE Value: -  M-Factor: (acute) -  M-Factor: (chronic) -
tétraéthylènepentamine 203-986-2 112-57-2 01-2119487290-37 612-060-00-0	2.5 - <10	H302-312-314-317-411  Acute Tox. 4 Dermal, Acute Tox. 4 Oral, Aquatic Chronic 2, Skin Corr. 1B, Skin Sens. 1	SCL Value: -  ATE Value: -  M-Factor: (acute) -  M-Factor: (chronic) -

**Informations Complémentaires:** Le texte des mentions de danger CLP indiquées ci-dessus (le cas échéant) est donné à la section 16.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1 Description des mesures de premiers secours

**Notes générales:** Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

**En cas d'inhalation:** Amener la victime à l'air libre. Mettre à l'air frais, au calme et au chaud. Appeler immédiatement un médecin. Donner de l'oxygène ou pratiquer la respiration artificielle si nécessaire. En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.

**Après le contact de la peau:** Utilisez un savon doux, si disponible. Un traitement médical immédiat est nécessaire car les effets corrosifs cutanés non traités donnent des blessures qui guérissent lentement et difficilement. Laver immédiatement au savon et abondamment à l'eau en enlevant les vêtements contaminés et les chaussures. Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin. Ne pas utiliser de solvants ou de diluants pour nettoyer la peau.

**Après le contact visuel:** Un examen médical immédiat est requis. Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact.

**Après ingestion:** Si le vomissement intervient spontanément. Relever la tête pour empêcher toute aspiration de liquide dans les poumons. Mettre à l'air frais, au calme et au chaud. Ne pas faire vomir. Requérir immédiatement une assistance médicale. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

**Autoprotection du secouriste :**

Aucune mesure ne doit être prise comportant un risque personnel ou sans une formation appropriée. Il peut être dangereux pour la personne qui fournit de l'aide de faire du bouche-à-bouche. Lavez soigneusement les vêtements contaminés avec de l'eau avant de les enlever ou portez des gants.

**4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Nocif par contact avec la peau. Provoque des brûlures. Provoque de graves brûlures. Irritant pour la peau. Risque de lésions oculaires graves. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. Nocif par inhalation et par ingestion. Très toxique pour les organismes aquatiques. Provoque des lésions oculaires graves.

**4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traiter de façon symptomatique. Un examen médical immédiat est requis. Aucune information disponible relativement aux essais cliniques et au suivi médical. Le cas échéant, on trouvera l'information toxicologique à la section 11. Si les symptômes persistent ou si le moindre doute existe, il faut consulter un médecin.

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1 Moyens d'extinction:**

Gaz carbonique, Produit Chimique Sec, Mousse

**Pour des raisons de sécurité à ne pas être utilisées:** Alcool, solutions à base d'alcool, tout autre support non mentionné ci-dessus. Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu.

**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

L'échauffement ou des conditions d'incendie libèrent du gaz toxique. Le produit contenant des composants organiques combustibles, en cas d'incendie, une fumée dense et noire formée de **produits de combustion dangereux** va se dégager (voir chapitre 10). Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Les vapeurs de solvants sont plus lourdes que l'air et elles peuvent se répandre sur le sol et s'enflammer.

**5.3 Conseils aux pompiers**

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Refroidir les récipients et les alentours par pulvérisation d'eau.

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****6.1.1 Pour les non-secouristes**

Assurer une ventilation adéquate. Utiliser un équipement de protection individuelle. Enlever toute source d'ignition.

**6.1.2 Pour les secouristes**

Voir les sections 7, 8 et 10 pour plus d'informations.

**6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines. Éviter que le produit arrive dans les égouts. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.

**6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts. Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Contenir le déversement, absorber avec des matières absorbantes non combustibles, (par ex. sable, terre, terre de diatomée, vermiculite) et transférer dans un conteneur en vue d'une élimination conforme à la réglementation locale / nationale (voir section 13) Nettoyer à l'aide de détergents. Éviter les solvants.

**6.4 Référence à d'autres rubriques**

**Instructions supplémentaires:** Veuillez consulter les réglementations européennes en matière de mise au rebut ou les réglementations de chaque pays relatives à ce matériau. Voir la section 8 et 13 pour plus d'informations.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Empêcher la création de concentrations inflammables ou explosives dans l'air et éviter les concentrations de vapeur supérieures aux valeurs limites d'exposition professionnelle. L'équipement électrique doit être protégé de façon appropriée. Utiliser uniquement en zone pourvue d'une ventilation avec extraction d'air appropriée. Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers. Porter un équipement de protection individuel. Ouvrir les fûts avec précaution, le contenu pouvant être sous pression. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. N'utiliser que de l'équipement antidéflagrant. Les personnes qui ont souffert de problèmes de sensibilisation de la peau ou d'asthme, d'allergies, de maladies respiratoires chroniques ou répétées ne devraient jamais être employées lors d'opérations dans lesquelles cette préparation est utilisée. Appliquer les mesures techniques nécessaires pour respecter les valeurs limites d'exposition professionnelle.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

**Conditions à éviter:** Eviter toutes températures élevées, étincelles, flammes et autres sources d'inflammation.

**Conditions de stockage:** Conserver dans le conteneur original. Conserver sous clé ou dans une zone accessible uniquement aux personnes qualifiées ou autorisées. Conserver le conteneur fermé. Conserver dans un endroit sec et bien ventilé, à l'écart de sources de chaleur, d'ignition et de la lumière du soleil directe. Stocker uniquement en position verticale. Stockage de matière corrosive. Tenir à l'écart des matériaux oxydant, des acides forts et des alcalis.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Le mélange et l'application à être conformes aux fiches techniques.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition / protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Valeurs limites d'exposition (FR)

<u>Nom</u>	<u>No.-CAS</u>	<u>VME ppm</u>	<u>VLE ppm</u>	<u>VLE mg/m3</u>	<u>VME mg/m3</u>
Fatty acids,C18 unsat, reaction products with tetraethylenepentamine	226892-45-0				
2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol	90-72-2				
tétraéthylène-pentamine	112-57-2				

<u>Nom</u>	<u>No.-CAS</u>	<u>Note OEL</u>
Fatty acids,C18 unsat, reaction products with tetraethylenepentamine	1226892-45-0	
2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol	90-72-2	
tétraéthylène-pentamine	112-57-2	

**Conseils supplémentaires:** Veuillez consulter les limites d'exposition réglementaires pour le personnel qui sont applicables dans chaque pays. Certains composants peuvent ne pas avoir été classés en vertu du règlement CLP UE. .

**Nom Chimique:**

Fatty acids,C18 unsat, reaction products with tetraethylenepentamine

**EC Non:**

629-725-6

**No.-CAS:**

1226892-45-0

**DNELS - dérivé aucun niveau d'effet**

Voie d'exposition	Ouvriers				Consommateurs			
	Effet aigu local	Effets aigus systémiques	Effets chroniques locaux	Effets chroniques systémiques	Effet aigu local	Effets aigus systémiques	Effets chroniques locaux	Effets chroniques systémiques
orale	Non requis						0.5 mg/kg bw/day	
Inhalation				9.87 mg/m <sup>3</sup>				1.74 mg/m <sup>3</sup>
Dermique				1.4 mg/kg bw/day				0.5 mg/kg bw/day

**PNEC - Concentration d'effet prédite sans effet**

Cible de protection de l'environnement	PNEC
Eau douce	30.7 µg/L
Sédiments d'eau douce	119.8 mg/kg sediment dw
Eau marine	3.07 µg/L
Sédiments marins	11.98 mg/kg sediment dw
Chaîne alimentaire	20 mg/kg food
Micro-organismes dans le traitement des eaux usées	2.3 mg/L
sol (agricole)	9.44 mg/kg soil dw
air	

**Nom Chimique:**

tétraéthylènepentamine

**EC Non:**

203-986-2

**No.-CAS:**

112-57-2

**DNELS - dérivé aucun niveau d'effet**

Voie d'exposition	Ouvriers				Consommateurs			
	Effet aigu local	Effets aigus systémiques	Effets chroniques locaux	Effets chroniques systémiques	Effet aigu local	Effets aigus systémiques	Effets chroniques locaux	Effets chroniques systémiques
orale	Non requis						26 mg/kg bw/day	0.53 mg/kg bw/day
Inhalation		6940 mg/m <sup>3</sup>		1.29 mg/m <sup>3</sup>		2071 mg/m <sup>3</sup>		0.38 mg/m <sup>3</sup>
Dermique			0.036 mg/cm <sup>2</sup>	0.74 mg/kg bw/day	1.29 mg/cm <sup>2</sup>	10 mg/kg bw/day	0.56 mg/cm <sup>2</sup>	0.32 mg/cm <sup>2</sup>

**PNEC - Concentration d'effet prédite sans effet**

Cible de protection de l'environnement	PNEC
Eau douce	0.0068 mg/L
Sédiments d'eau douce	0.341 mg/kg
Eau marine	0.0068 mg/L
Sédiments marins	0.746 mg/kg
Chaîne alimentaire	
Micro-organismes dans le traitement des eaux usées	
sol (agricole)	0.274 mg/kg
air	

**8.2 Contrôles de l'exposition****Protection personnelle**

**Protection respiratoire:** Respirateur avec un filtre à gaz (EN 14387:2004+A1:2008). Dans des endroits clos, utiliser un appareil de protection respiratoire à air comprimé ou à air libre. Porter un appareil de protection des voies respiratoire avec filtre combiné (filtre anti-aérosols et filtre anti-gaz, EN 14387:2004+A1:2008) lors des opérations de pulvérisation: filtre anti-

gaz de type A2 (substances organiques). Filtre anti-aérosols P3 (pour les poussières fines). Lors de la mise en peinture de petites surfaces, application au rouleau ou au pinceau, porter une protection respiratoire avec filtre combiné (filtre à poussière et gaz, EN 14387:2004+A1:2008) : type de filtre à gaz A2 (substances organiques). Filtre à poussière P3 (pour poussière fine).

**Protection des yeux:** Écran facial. Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166.

**Protection des mains:** Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières de la place de travail (contraintes mécaniques, temps de contact). Il faut savoir que pour l'usage journalier la durabilité d'un gant résistant aux produits chimiques peut être notablement plus courte que le temps de pénétration mesuré selon EN 374, en raison des nombreux effets extérieurs (par ex. la température). Utiliser des gants résistants aux produits chimiques, ainsi que des lotions et crèmes protectrices pour éviter toute sécheresse cutanée. Gants de protection conformes à EN 374: Caoutchouc butyle. Caoutchouc nitrile. Utiliser des gants de protection contre les agents chimiques (EN 374): Gants en butyl-caoutchouc. Utiliser des gants de protection contre les agents chimiques (EN 374): Gants en néoprène, caoutchouc nitrile, butyl-caoutchouc. Gants de protection conformes à EN 374: Néoprène. Caoutchouc nitrile. Matériau des gants recommandé pour un produit mixte : des gants de protection conformes aux exigences EN 374 : caoutchouc butylique. Caoutchouc nitrile.

**Body Protection:** Vêtements de protection à manches longues. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

**Autres équipements de protection:** S'assurer que les emplacements des douches oculaires et des douches de sécurité sont proches des emplacements des postes de travail.

**INGÉNIERIE DES SYSTEMES DE CONTROLE:** Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>Aspect:</b>	LIQUIDE VISQUEUX
<b>Etat Physique</b>	Liquide
<b>Odeur</b>	AMMONIAC
<b>Seuil d'odeur</b>	Non determine
<b>pH</b>	12
<b>Point de fusion / point de congélation (°C)</b>	Non determine
<b>Point d'ébullition ou point d'ébullition initial et plage d'ébullition (° C)</b>	130 - 260
<b>Point éclair, (°C)</b>	93
<b>Taux d'évaporation</b>	Non determine
<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>	Non determine
<b>Limites supérieures / inférieures d'inflammabilité ou d'explosion</b>	Non determine
<b>Pression de vapeur</b>	Non determine
<b>Densité de vapeur relative</b>	> 1 (air = 1)
<b>Densité et / ou de la densité relative</b>	Non determine
<b>Solubilité dans / Miscibilité avec l'eau</b>	Légèrement solutif
<b>Coefficient de partage: n-octanol/water</b>	Non determine
<b>Température d'auto-inflammation (°C)</b>	Non determine
<b>Température de décomposition (° C)</b>	Non determine
<b>Viscosité cinématique</b>	Non determine



**Caractéristiques des particules**

Non applicable aux liquides

**9.2 Autres informationsFR**

Densité (g/cm3)

0.95

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité****10.1 Réactivité**

Aucun risque de réactivité connu dans des conditions normales de rangement et d'utilisation. Aucun risque de réactivité connu dans des conditions recommandées de rangement et d'utilisation.

**10.2 Stabilité chimique**

Stable dans les conditions recommandées de stockage. Stable dans des conditions normales.

**10.3 Possibilité de réactions dangereuses**

Une polymérisation dangereuse ne se produit pas. Aucun risque de réactivité connu dans des conditions recommandées de rangement et d'utilisation. Aucun risque de réactivité connu dans des conditions normales de rangement et d'utilisation.

**10.4 Conditions à éviter**

Eviter toutes températures élevées, étincelles, flammes et autres sources d'inflammation.

**10.5 Matières incompatibles**

Oxydants forts. Tenir éloigné des agents oxydants forts, des acides forts ou des alcalis.

**10.6 Produits de décomposition dangereux**

En cas d'incendie ou de travaux à haute températures, des **produits de décomposition dangereux** peuvent se former comme : Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), monoxyde de carbone (CO), oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>), les amines aliphatiques, aldéhydes. Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), monoxyde de carbone (CO), oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>), les amines aliphatiques, aldéhydes, cyanures. Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), monoxyde de carbone (CO), oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>).

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008****Toxicité aiguë:**

<b>LD50 oral:</b>	Aucune information disponible.
<b>Inhalation LC50:</b>	Aucune information disponible.
<b>Derme LD50:</b>	Aucune information disponible.

**Irritation:** Aucune information.

**Corrosivité:** Corrosion cutanée, catégorie 1B

**Sensibilisation:** Peut provoquer une réaction cutanée allergique.

**Toxicité à doses répétées:** Aucune information disponible.

**Cancérogénicité:** Aucune information disponible.

**Mutagénicité:** Aucune information disponible.

**Toxicité pour la reproduction:** Aucune information disponible.

**STOT-exposition unique:** Aucune information disponible.

**STOT-exposition répétée:** Aucune information disponible.

**Danger d'aspiration:** Aucune information disponible.

**Si aucune information n'est disponible ci-dessus sous toxicité aiguë, les effets aigus de ce produit n'ont pas été testés. Les données sur les composants individuels sont tabulées ci-dessous:**

<u>No.-CAS</u>	<u>Nom selon EEC</u>	<u>LD50 oral</u>	<u>Derme LD50</u>	<u>Vapor LC50</u>	<u>Gaz CL50</u>	<u>Dust / Mist LC50</u>
1226892-45-0	Fatty acids,C18 unsat, reaction products with tetraethylenepentamine	2500 mg/kg; 4750 mg/kg (oral-rat)	> 2000	Aucune information.	Aucune information.	Aucune information.
90-72-2	2,4,6-tris (diméthylaminométhyl)phénol	2000 mg/kg oral		2169 mg/kg oral	>20000	0.000
112-57-2	tétraéthylène-pentamine	1716 mg/kg; 2140 mg/kg (oral-rat)	1260 mg/kg; 660 mg/kg (dermal-rabbit)	Aucune information.	Aucune information.	Aucune information.

#### Informations Complémentaires:

Corrosif - provoque des lésions oculaires irréversibles. .

Surveillance médicale spéciale Arrêté du 11/07/1977 : Concerné  
- application de peintures et vernis par pulvérisation.

. Tableaux des maladies professionnelle concernés:

N°49 et 49 bis : Affections cutanées provoquées par les amines aliphatiques, alicycliques ou les éthanolamines. Affections respiratoires provoquées par les amines aliphatiques, les éthanolamines ou l'isophoronediamine. Une exposition chronique provoque un dessèchement de la peau et un eczéma. Corrosif pour la peau. Toute inhalation de vapeurs ou brumes peut provoquer des maux de tête, nausées, irritations du nez, de la gorge et des poumons.

#### 11.2 Informations sur les autres dangers

##### Propriétés perturbant le système endocrinien - Toxicité

Nom selon EEC

No.-CAS

Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances identifiées comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément au règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou au règlement (UE) 2018/605 de la Commission à une concentration de 0,1 % ou plus.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

#### 12.1 Toxicité:

EC50 48HR (Daphnia): Aucune information.

IC50 72HR (algues): Aucune information.

LC50 96HR (poisson): Aucune information.

12.2 Persistance et dégradabilité: Aucune information.

12.3 Potentiel de bioaccumulation: Aucune information.

12.4 Mobilité dans le sol: Aucune information.

**12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB:** Le produit ne répond pas aux critères de PBT/VPvB conformément à l'annexe XIII.

**12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien.**

**Propriétés perturbant le système endocrinien - Écotoxicité**

**Nom selon EEC**

**No.-CAS**

Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances identifiées comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément au règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou au règlement (UE) 2018/605 de la Commission à une concentration de 0,1 % ou plus.

**12.7 Autres effets néfastes:** Aucune information.

<u>No.-CAS</u>	<u>Nom selon EEC</u>	<u>EC50 48hr</u>	<u>IC50 72hr</u>	<u>LC50 96hr</u>
1226892-45-0	Fatty acids,C18 unsat, reaction products with tetraethylenepentamine	0.18 mg/L	0.638 mg/L	0.19 mg/L
90-72-2	2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol	718 mg/L (EC50, 96h, Palaeomonetes vulgaris)	84 mg/L (EC50, 72h, Desmodemus subspicatus)	

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

**13.1 Méthodes de traitement des déchets:** Ne pas brûler les fûts vides ni les exposer au chalumeau. Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application. Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination. Élimination des déchets vers un site de traitement/d'élimination des déchets (dangereux) agréé conformément aux réglementations fédérales, nationales et locales en vigueur. Ne pas jeter les déchets avec les ordinaires ou dans les systèmes d'égout.

**Code européen des déchets:** Aucune information.

**Code des déchets d'emballage:** Aucune information.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

	ADR/RID	ADN	IMDG	IATA
14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification	UN2735	UN2735	UN2735	UN2735
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	AMINES, LIQUID, CORROSIVE, N.O.S (Fatty acids,C18 unsat, reaction products with tetraethylenepentamine, tetraethylenepentamine )	AMINES, LIQUID, CORROSIVE, N.O.S (Fatty acids,C18 unsat, reaction products with tetraethylenepentamine, tetraethylenepentamine)	AMINES, LIQUID, CORROSIVE, N.O.S (Fatty acids,C18 unsat, reaction products with tetraethylenepentamine, tetraethylenepentamine)	AMINES, LIQUID, CORROSIVE, N.O.S (Fatty acids,C18 unsat, reaction products with tetraethylenepentamine, tetraethylenepentamine)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	8	8	8	8
14.4 Groupe d'emballage	II	II	II	II
14.5 Dangers pour l'environnement	Environmental Hazardous: YES	Environmental Hazardous: YES	Marine pollutant: YES	Environmental Hazardous: YES

- 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur  
EMS-NO.: non applicable  
F-A, S-B
- 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI non applicable

**RUBRIQUE 15: Informations réglementaires****15.1 Règlement / législation sur la sécurité, la santé et l'environnement pour la substance ou le mélange:**

## Règlements nationaux:

Numéro d'enregistrement des produits du Danemark:	Non disponible
Code de Mal danois:	Non disponible
Code de mal danois - mélange:	Non disponible
Numéro d'enregistrement des produits suédois:	Non disponible
Numéro d'enregistrement des produits de la Norvège:	Non disponible
Germany WGK Class:	Non disponible

<b>Directive 2004/42/CE:</b>	VOC ready to use 196 g/l (subcat j 500 g/l)
<b>Couvert par la directive 2012/18 / EC (Seveso III):</b>	E2
<b>Restrictions au produit ou aux substances selon l'annexe XVII, Règlement (CE) 1907/2006:</b>	Entrée 3, 40
<b>Surveillance médicale spéciale Arrêté du 11/07/1977:</b>	Concerné. Application de peintures et vernis par pulvérisation.
<b>Tableaux des maladies professionnelle concernés:</b>	N°49 et 49 bis : Affections cutanées provoquées par les amines aliphatiques, alicycliques ou les éthanolamines. Affections respiratoires provoquées par les amines aliphatiques, les éthanolamines ou l'isophoronediamine.

**Annex XIV, Regulation (CE) 1907/2006 - Authorisation List:****No.-CAS      Nom selon EEC**

non applicable

**SVHC - Substances de très haute préoccupation (Liste des candidats - Art. 59 Reach):****No.-CAS      Nom selon EEC**

non applicable

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique:**

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour ce substance / mélange par le fournisseur.

**RUBRIQUE 16: Autres informations****Texte pour les déclarations de danger CLP indiquées dans la section 3 décrivant chaque ingrédient:**

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H312	Nocif par contact cutané.
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Raisons de révision**

Composition Information Changed

Substance Hazard Threshold % Changed

Propriétés de substance et / ou de produit modifiées en section (s):

- 01 - Identification
- 02 - Identification des dangers
- 03 - Composition / Informations sur les ingrédients
- 05 - Mesures de lutte contre les incendies
- 08 - Contrôles d'exposition / protection personnelle
- 09 - Propriétés physiques et chimiques
- 11 - Informations toxicologiques
- 12 - Informations écologiques
- 13 - Informations d'élimination
- 14 - Informations sur le transport
- 15 - Informations réglementaires

Énoncé (s) de révision a changé

Il s'agit d'une nouvelle Fiche de Données de Sécurité (FDS). Cette fiche de données de sécurité (FDS) a été révisée afin de répondre aux nouvelles exigences du CLP de l'Union Européenne. Il y a eu à la fois des changements de format et de contenu fondés sur les critères de classement du CLP (le cas échéant), veuillez consulter chacune des sections du SDS pour les changements spécifiques.

## Liste de références:

Cette Fiche de Données de Sécurité a été établie à partir de données et d'informations provenant des sources suivantes:

- La base de données réglementaire Ariel fournie par la 3E Corporation à Copenhague, Danemark.
- Centre commun de recherche à Ispra, Italie.
- Règlement (CE) 1272/2008 et ses modifications ultérieures.
- Règlement (CE) 1272/2006 et ses modifications ultérieures.
- Règlement de la Commission (UE) 2020/878
- Décision 2000/532/CE du Conseil de l'UE et son annexe intitulée "Liste des déchets".
- Fiche de données de sécurité du fournisseur de matières premières
- La classification du produit est basée sur les méthodes de calcul énoncées dans l'annexe I et l'annexe II du règlement CLP 1272/2008 sur la composition exacte de la formule

## Acronym / Abbreviation Key:

CLP	Classification, étiquetage et emballage des substances et mélanges
EC	Commission Européenne
EU	Union Européenne
US	Etats Unis
CAS	Chemical Abstract Service
EINECS	Inventaire Européen des Substances chimiques Commerciales Existantes
REACH	Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques
GHS	Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH)
LTEL	Limite d'Exposition à long terme
STEL	Limite d'Exposition à court terme
OEL	Limite d'exposition professionnelle
ppm	Parties par million
mg/m <sup>3</sup>	Milligrammes par mètre cube
TLV	Valeur limite d'exposition
ACGIH	American Conference of Governmental Industrial Hygienists
OSHA	Occupational Safety & Health Administration
PEL	Limites d'exposition admissibles
VOC	Composés organiques volatils
g/l	Grammes par litre
mg/kg	Milligrammes par kilogramme
N/A	Non applicable

LD50 Dose létale pour 50%  
LC50 Concentration létale pour 50%  
EC50 Concentration Efficace Médiane à 50%  
IC50 Concentration Inhibitrice Médiane à 50%  
TBP Substance persistantes, bioaccumulables et toxiques  
vPvB Substance très persistantes et très bioaccumulables  
EEC Communauté Economique Européenne  
ADR Accord Européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route  
RID Transport international de marchandises dangereuses par chemin de fer  
UN Nations Unies  
IMDG Code Maritime International des Marchandises Dangereuses  
IATA Association Internationale pour le Transport Aérien  
MARPOL Convention internationale pour la prévention de la pollution maritime par les navires, 1973 complétée par le protocole de 1978.  
IBC Grand Reservoir Vrac  
RTI Irritation des voies respiratoires  
NE Effets narcotiques  
STOT Toxicité spécifique pour certains organes cibles  
OMI Organisation maritime internationale  
Note P: La classification comme cancérigène ou mutagène ne doit pas s'appliquer ; la substance contient moins de 0,1 % p/p de benzène.  
Note 10: La classification comme cancérigène par inhalation s'applique seulement aux mélanges sous poudre contenant 1 % ou plus de dioxyde de titane qui se présente sous la forme de ou incorporé dans des particules de diamètre aérodynamique  $\leq 10 \mu\text{m}$ .

Pour plus amples renseignements, s'il vous plaît contacter: Technical Services Department

Les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les règlements tant nationaux que communautaires. Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à notre produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci. Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés dans la fiche technique sans avoir obtenu au préalable des instructions écrites de manipulation.